

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 décembre 2013**

**2013 DDEEES 198 G** Subvention et convention avec l'association "Un Monde Gourmand, entreprise d'insertion".

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande de l'autoriser à signer une convention et à verser à l'association Un Monde Gourmand (02e), une subvention de 15.000 euros (SIMPA 74321, dossier 2013\_08335) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention et à verser à l'association, Un Monde Gourmand, 18, rue Poissonnière (02e), une subvention de 15.000 euros en 2013.

Article 2 : Une subvention de 15.000 euros, est attribuée à l'association Un Monde Gourmand, 18, rue Poissonnière (02e).

La dépense correspondante, sera imputée au chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, DF34019, du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre de 2013 et exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits correspondants.